

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Direction Opérationnelle Territoriale Courrier de Paris Sud (DOTC PARIS SUD), 6 rue François Bonvin à PARIS 15^{ème}, immatriculée au registre du commerce de PARIS, représentée par Catherine CHAZAREIX, Directrice des Ressources Humaines de la DOTC PARIS SUD,

Et

L'Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et de France Télécom section Paris/Hauts de Seine, représentée par son Délégué Régional pour l'Île de France, Monsieur Henry Dubois et Madame Danièle Bru, Présidente de la section Paris/Hauts de Seine

Ensemble ci-après « les parties »

Préambule :

Les salariés de La Poste, qui apportent leur concours bénévole par un investissement personnel et désintéressé, sont le moteur indispensable pour permettre à l'Association de développer son action en faveur des postiers qui doivent faire face aux conséquences familiales, psychologiques, financières, juridiques ou matérielles d'un enfant en situation de handicap,

La reconnaissance de ces engagements bénévoles implique que les associations fédérées par la F.A.P.E.H., soient des partenaires à part entière de La Poste pour leur participation à la vie de l'entreprise sous la forme d'un soutien spécifique.

Il est donc opportun qu'un partenariat local s'établisse entre la Direction du Courrier DOTC PARIS SUD et L'Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et de France Télécom section Paris/Hauts de Seine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la DOTC PARIS SUD devient partenaire de L'Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et de France Télécom section Paris/Hauts de Seine.

Article 2 : Engagements de la DOTC PARIS SUD

La DOTC PARIS SUD s'engage à :

-Faire connaître l'expertise de l'Association des Familles des Enfants Handicapés dans les actions contributives à l'amélioration des conditions de vie, notamment pour les réservations de places en faveur des enfants de postiers dans les structures spécialisées telles les maisons d'Accueil Spécialisées (M.A.S.), les centres d'accueil par le travail (C.A.T.) ; les foyers d'hébergement, ...

-Informen en amont l'A.F.E.H. de toute embauche d'une personne handicapée au moins un mois avant sa date de prise de service.

-Faciliter au sein de la DOTC PARIS SUD, l'action des bénévoles de l'A.F.E.H. par des aménagements de service compatibles avec les contraintes de l'exploitation pour :

- *Participer aux réunions statutaires,
- *Favoriser les personnels susceptibles d'encadrer les centres de vacances de l'A.F.E.H.

-Faire savoir qu'il est possible de confier un volume de travaux et achats de service au centre d'Aide par le Travail de Nuits Saint Georges, conformément à l'accord national de La Poste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ou d'inaptitude au poste de travail,

-Faciliter la sensibilisation des postiers par la diffusion d'informations sur les actions menées par l'Association, notamment par l'intermédiaire de ses réseaux spécialisés (médecins de prévention, infirmiers, assistantes sociales) et en utilisant les différents supports d'information de la DOTC PARIS SUD :

- *Infoposte
- *Espace temps communication
- *Jourpost
- *Réunions d'information

-Faciliter la diffusion du calendrier de l'A.F.E.H. dans les entités de la DOTC PARIS SUD en autorisant leur accès aux adhérents de l'A.F.E.H. entre la mi 'octobre et janvier

Article 3 : Engagements de l'A.F.E.H.

L'A.F.E.H. s'engage à :

- Répondre favorablement aux demandes des postiers de la DOTC PARIS SUD confrontés au problème du handicap de leur fille ou de leur fils.
- Rendre compte des actions menées annuellement dans sa mission d'action sociale spécifique en accord avec la politique sociale adoptée par le COGAS
- Apporter un soutien à la DOTC PARIS SUD lors de l'intégration des travailleurs handicapés.
- Intervenir dans les sites concernés par l'embauche d'une personne handicapée au sein de l'équipe
- Informen les agents au moyen d'interventions personnalisées sur les sites de la DOTC PARIS SUD
- Remettre les documentations aux agents
- Apporter un soutien moral et matériel aux parents d'enfants handicapés
- Accompagner et faciliter les démarches
- Mettre en relation avec les établissements spécialisés partenaires de l'A.F.E.H.
- Rassembler les familles bénévoles

- Défendre les intérêts des personnes handicapées tout au long de leur vie
- Faciliter l'intégration dans le monde du travail et à La Poste des personnes handicapées.
- Apporter un soutien à la DOTC PARIS SUD lors de l'intégration des travailleurs handicapés.
- Rechercher activement des solutions de vacances pour les familles adhérentes à l'A.F.E.H. dans la région parisienne.

Article 4 : Durée et date d'effet

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les parties.

Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

Article 5 : Extension du partenariat (éventuellement)

La DOTC PARIS SUD et l'A.F.E.H. s'accordent pour étudier dans une période de trois mois à compter de la date de signature de la présente convention, une possibilité d'accord relative à la récupération des bouchons de bouteille en plastique afin de recyclage en vue d'obtenir un financement pour des actions particulières liées au handicap.

Article 6 : Engagements réciproques des parties

Toute action de communication conduite par la DOTC PARIS SUD au titre du présent accord de partenariat devra faire l'objet par écrit d'un accord préalable de l'A.F.E.H.

Les parties conviennent de régler à l'amiable tout différend éventuel qui résulterait de l'application du présent protocole.

Fait à PARIS en deux exemplaires

Le 15 Juin 2007

Pour la DOTC PARIS SUD
La Directrice des Ressources
Humaines
Catherine CHAZAREIX

Pour l'A F E H
section Paris/Hauts de Seine
Le Délégué Régional La Présidente
Henry DUBOIS Danièle BRU



Catherine CHAZAREIX
Directrice des Ressources Humaines du Centre de Paris Sud

